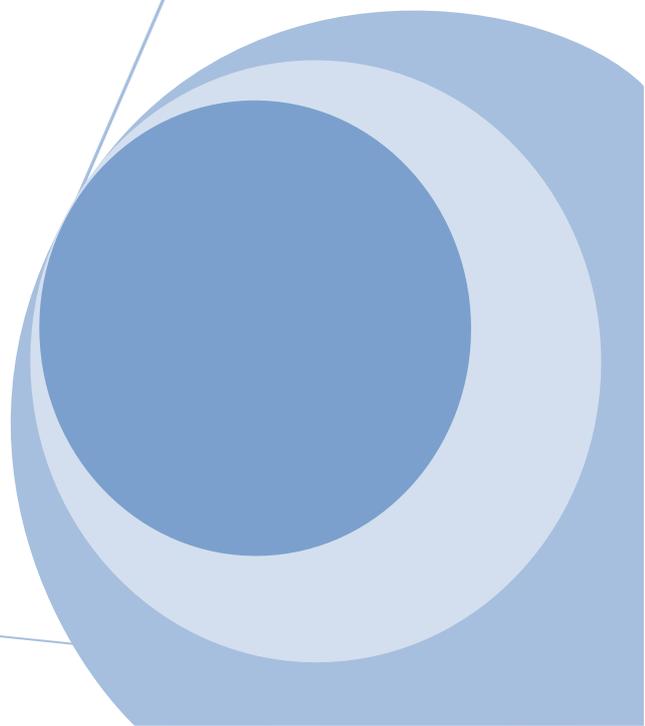
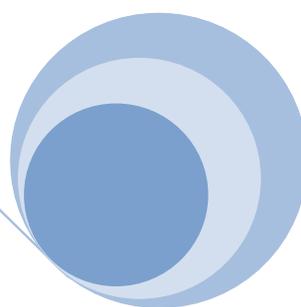


**CONTRAT DE VILLE
2015 / 2020**

Commune de SORGUES

**Communauté de Communes des
Pays de RHÔNE et d'OUVEZE**

**Bédarrides-Caderousse-Châteauneuf du Pape
Courthézon-Jonquières-Orange-Sorgues**





SOMMAIRE

I) Préambule	4
II) La Géographie Prioritaire	6
1 / Portrait du Territoire Nord-ouest.....	10
2 / Portrait du Territoire Sud-est.....	11
3 / Portrait du Territoire des Griffons-Centre ancien-Bouscarle-Langevin.....	13
III) La Méthodologie	15
1 / Le diagnostic participatif et partagé.....	15
2 / La définition des enjeux et les priorités d'intervention.....	22
3 / L'élaboration des plans d'actions	23
IV) L'élaboration du Contrat de Ville	23
1 / La Cohésion sociale (cf .plan d'action en annexe)	24
2 / Le cadre de vie et le renouvellement urbain (cf.plan d'action en annexe)	26
3 / Le développement de l'activité économique et de l'emploi	28
V) La gouvernance du Contrat de ville	29
1/ Principes généraux.....	29
2/ Les organes de pilotage	30
3/ L'ingénierie.....	31
4 / Les groupes de travail thématiques.....	32
5 / Le Conseil Citoyen.....	33
VI) Le suivi et l'évaluation du contrat de ville	33
VII) L'engagement des signataires	35

I) Préambule

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

La loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine met fin aux Contrats urbains de Cohésion Sociale (CUCS) qui ont couvert la période 2007 / 2014. Elle prévoit leur succession par des Contrats de Ville nouvelle génération. Elle fournit un nouveau cadre d'action en précisant dans un même texte :

- Les objectifs poursuivis :

Assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de l'EPCI .Cette politique publique doit également s'attacher à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

- Les principes structurants :

- Le portage (niveau intercommunal)
- La mobilisation prioritaire du droit commun
- La géographie prioritaire s'appuie sur un critère de revenu des habitants¹
- Un contrat unique et global comportant trois piliers :
 - Cohésion sociale
 - Développement urbain et cadre de vie
 - Développement économique et emploi
- Une co-construction avec les habitants par la mise en place de conseils citoyens pour permettre d'assurer l'effectivité de la participation des habitants et de la société civile aux contrats de ville.

- La mobilisation des outils :

La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun selon le principe d'une pluri annualisation des engagements formalisés. Lorsque la nature des difficultés le nécessite, elle met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Elle intègre les

¹ Le seuil minimal est de 11 200€ pour la CCPRO pour un minimum de 1 000 habitants selon la méthode INSEE du carroyage.

actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articule avec les contrats de plan conclus entre l'État et la Région.

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales. Adossée à un projet de territoire, elle consacre l'échelon intercommunal comme niveau stratégique de pilotage des actions en faveur des quartiers prioritaires, et ce dans le but de favoriser l'intégration des quartiers prioritaires dans les dynamiques d'agglomération et de renforcer l'effort de solidarité locale à leur égard.

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales

2° Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics

3° Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles

4° Agir pour l'amélioration de l'habitat

5° Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins

6° Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance

7° Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

8° Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique

9° Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers

10° Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée².

Il y a une double finalité de cette action publique qui s'articule à la fois en direction des **personnes** et en direction des **lieux**.

² Article 1 de la loi

L'égalité hommes-femmes, la lutte contre les discriminations, la jeunesse sont les trois priorités transversales obligatoires à prendre en compte dans la conception des contrats de ville et la déclinaison des actions retenues en fonctions des axes stratégiques.

II) La Géographie Prioritaire

Le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe les nouveaux périmètres des territoires prioritaires. C'est ainsi que depuis le 1° Janvier 2015 ces périmètres se substituent aux périmètres des quartiers CUCS.

Le critère retenu est celui du niveau de revenu correspondant à 60% du revenu médian par habitant. Sorgues a donc trois territoires prioritaires identifiés qui représentent 4320 habitants soit 23% de la population de la commune.

Quartiers	Population	Seuil de bas revenus	Revenu médian
Z0997 Territoire nord-ouest Chaffunes-Résidence de l'Ouvèze, des Colibris, des Mésanges	1 200	11 200 €	8 900 €
Z0996 Territoire sud-est Générat-Establet	1 570	11 200 €	8 200 €
C43 Territoire Griffons Centre ancien Langevin -Bouscarle	1 550	11 200 €	10 200 €

Zones Géographiques Prioritaires de Sorgues Chaffunes



1 200 habitants
Revenu médian : 8 900 €



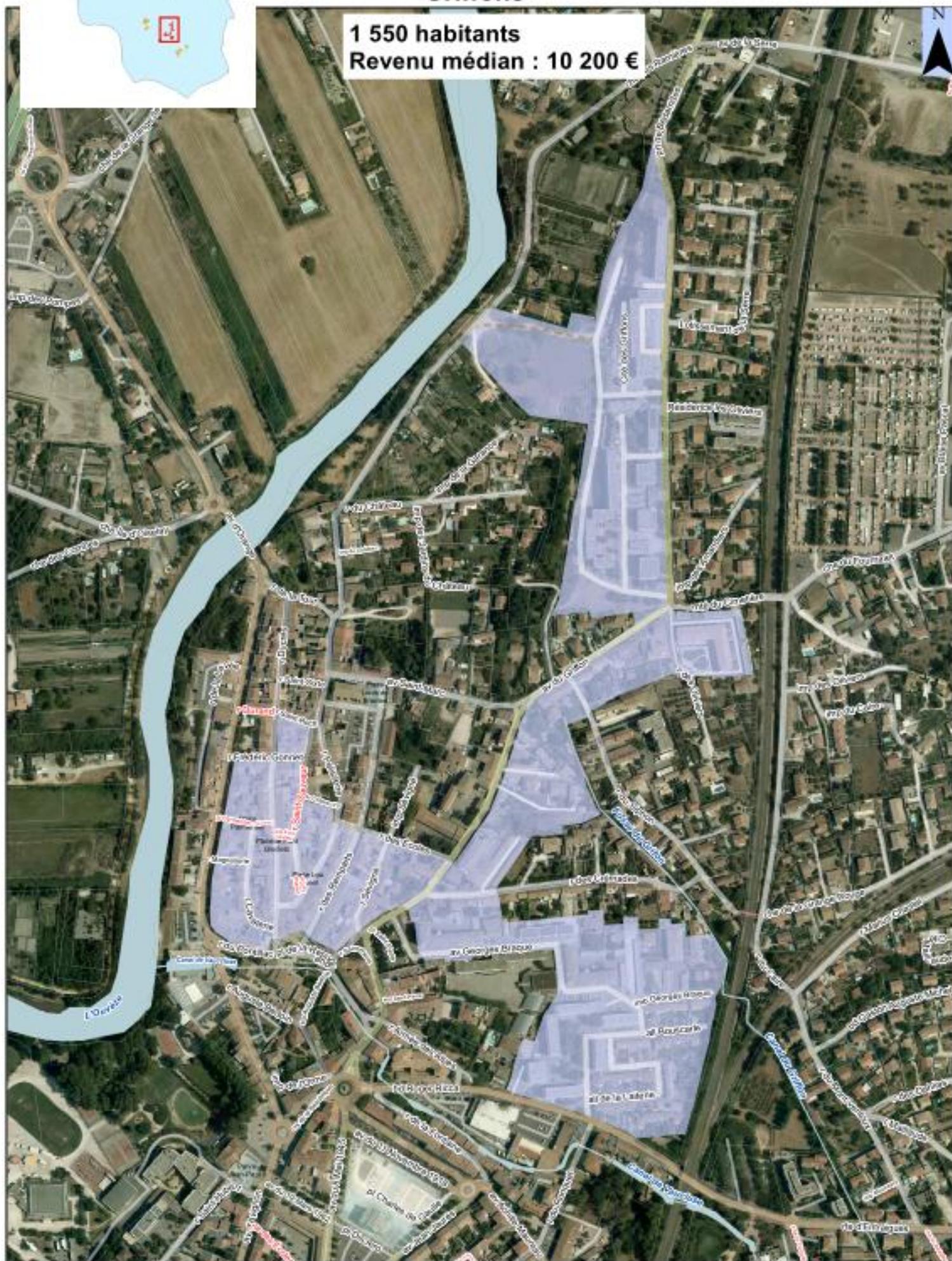
0 25 50 100 m

1 cm = 25 m 1:25 000

Zones Géographiques Prioritaires de Sorgues Griffons



1 550 habitants
Revenu médian : 10 200 €



1 / Portrait du Territoire Nord-ouest

Cette zone est essentiellement composée du quartier de Chaffunes, de la résidence de l'Ouvèze, des Colibris et des Mésanges

Elle comprend 1200 habitants / 8 900 € de revenus

POPULATION		
1	30 à 44 ans	21.75 %
2	45 à 59 ans	19.22 %
3	15 à 29 ans	15.86 %
		24 %
		13.46 %
		5.81 %

PART DES FAMILLES MONO PARENTALES	
En %	16.4 %

TAUX D'ACTIVITE			
		H	F
1	25-54 ans	96.60%	82.70%
2	15-24 ans	45.10 %	42.40 %
3	55-64 ans	41.80 %	30.40 %

TAUX DE CHOMAGE		
15-64 ans	H	F
En %	11.3%	14.4 %

PART DES HAUTS NIVEAUX DE FORMATION		
SEXE	H	F
En %	5.7 %	5.6 %

PART DES NON DIPLOMES		
SEXE	H	F
En %	24.7 %	22.9 %

Localisation de structures et services existants sur le territoire

Etablissements scolaires

Maternelle :

- 1 Groupe scolaire Frédéri MISTRAL : 88 enfants
- 1 Groupe scolaire Elsa TRIOLET : 87 enfants

Elémentaire :

- 1 Groupe scolaire Frédéri MISTRAL : 151 enfants
- 1 Groupe scolaire Elsa TRIOLET : 172 enfants

Associations

Caritatives :

- Secours populaire / Restos du cœur

Socio éducative :

- 1 Association départementale de Vaucluse pour la sauvegarde de l'enfance à l'adulte (ADVSEA)

Autres :

- Sorgues Amitiés Solidarité

Services de santé

- 1 Médecin -1 Kinésithérapeute

Services à la population

- 1 Accueil généraliste du centre social Municipal (local Chaffunes)
- 1 salle d'animation du centre social Municipal (Chaffunes)
- Transport scolaire et inter urbain : Sorg'en bus / Transdev

Bailleurs sociaux

- OPHLM : 201 logements (présence d'un gardien à temps plein)
- Nouveau Logis Provençal : 55 logements
- Mistral Habitat : 37 logements
- Grand Delta Habitat : 58 logements (mésanges, colibri)
- Copropriété de l'Ouvèze

Commerce de proximité

- 1 Tabac-1Boulangerie-1 Pizzeria

Les infrastructures

- 1 city stade - 1 aire de jeux pour enfants

2 / Portrait du Territoire Sud-est

Cette zone est essentiellement composée par les cités Générat et Establet

Elle comprend 1570 habitants / 8 200 € de revenus

POPULATION		
1	30 à 44 ans	19.92 %
2	15 à 29 ans	18.88 %
3	45 à 59 ans	17.35 %
	0 à 14 ans	19.92 %
	60 à 74 ans	15.48 %
	75 ans et +	8.41 %

PART DES FAMILLES MONO PARENTALES	
En %	17.9 %

TAUX D'ACTIVITE			
		H	F
1	25-54 ans	92.10 %	78.70 %
2	15-24 ans	54.40 %	50.40%
3	55-64 ans	48.10 %	39.20 %

TAUX DE CHOMAGE		
15-64 ans	H	F
En %	12 %	18.4 %

PART DES HAUTS NIVEAUX DE FORMATION		
SEXE	H	F
En %	5.3 %	6.8 %

PART DES NON DIPLOMES		
SEXE	H	F
En %	28 %	30.4 %

Localisation de structures et services existants sur le territoire

Etablissements scolaires

Pas d'établissement scolaire sur le territoire

Associations

Caritatives :

- Secours populaire

Socio éducative :

- 1 association départementale de Vaucluse pour la sauvegarde de l'enfance à l'adulte (ADVSEA)

Insertion :

- AMIDON 84

Autres :

- Sorgues Amitiés Solidarités (SAS)

Services de santé

- 1 Pharmacie - 1 SIAO (soins infirmières à domicile)

Service à la population

- 1 accueil généraliste du centre social Municipal (siège administratif de Générat)
- 1 accueil généraliste du centre social Municipal (local d'Establet)
- 1 salle d'animation du centre social Municipal (à Générat)
- Transport scolaire et inter urbain : Sorg'en bus / Transdev

Bailleurs sociaux

- SEM: 212 logements + agent de proximité
- Grand Delta : 147 logements
- Mistral Habitat : 236 logements
- Copropriété : les centaurées : 50 logements

Les commerces

- 1 Mini market-1 Boulangerie-1 Boucherie-1 Salon de coiffure

Professions indépendantes :

- 1 Géomètre -1 Expert comptable -1 entreprise enseigne création

Les infrastructures municipales

Pas d'infrastructure

3 / Portrait du Territoire des Griffons-Centre ancien-Bouscarle-Langevin

Elle comprend 1 550 habitants / 10 200 € de revenus

POPULATION		
1	15 à 29 ans	20.80 %
2	30 à 44 ans	18.12 %
3	45 à 59 ans	16.75 %
	0-14 ans	16.24 %
	60 à 74 ans	13.85 %
	75 ans et +	14.19 %

PART DES FAMILLES MONO PARENTALES	
En %	26.1 %

TAUX D'ACTIVITE			
		H	F
1	25-54 ans	90 %	77.2 %
2	15-24 ans	54.10 %	66.40 %
3	55-64 ans	53.70 %	31 %

TAUX DE CHOMAGE		
15-64 ans	H	F
En %	23.7 %	31.2 %

PART DES HAUTS NIVEAUX DE FORMATION		
SEXE	H	F
En %	6.1 %	3 %

PART DES NON DIPLOMES		
SEXE	H	F
En %	35.9 %	45.1 %

Localisation de structures et services existants sur le territoire**Etablissements scolaires**

Maternelle :

- 1 Groupe scolaire privé Marie Rivier : 92 enfants / 1 Groupe scolaire Sévigné (Les Ramières) : 64 enfants

Elémentaire :

- 1 Groupe scolaire Sévigné : 59 enfants - 1 Groupe scolaire privé Marie Rivier : 187 enfants

Collège :

- 1 Collège Voltaire : 337 jeunes

Associations

Caritatives :

- Secours populaire

Socio éducative :

- 1 Centre d'animation socio éducative de la ville de sorgues (CASEVS) / SAJ
- 1 association départementale de Vaucluse pour la sauvegarde de l'enfance à l'adulte (ADVSEA)

Insertion :

- PIAF Association intermédiaire (A.I)- PIAF Accueil
- Proxim' service
- 1 centre de formation

Défense de locataires :

- 1 association de locataire (Georges Braque)

Cultuelle :

- 1 association cultuelle : Association culturelle musulman

Autres :

- 1 association de commerçants du centre ville : la dynamique sorguaise - Sorgues Amitiés Solidarités – Club de bridge

Services de santé

- 2 Ostéopathes-2 Kinésithérapeutes-1 Dentiste-2 pharmacies

Service à la population

- 1 accueil généraliste du centre social Municipal (griffons)
- Transport scolaire et inter urbain : Sorg'en bus / Transdev

Les commerces

- 1 boucher -2 boulangeries -1 parfumerie-1 fleuriste-1 magasin de tapisserie-1 esthéticienne
- 1 friperie -1 laverie -1 onglerie / coiffure -1 cordonnier -1 magasin de prêt à porter -1 épicerie
- 1 commerce d'alimentation-1 taxi phone -1 coiffeur -2 assureurs -1 photographe -2 mutuelles
- 1 auto école -1 cabinet comptable

Bailleurs sociaux

- SEM : 47 logements
- Grand Delta : Georges Braque 93 logements + copropriété
- Mistral habitat : Paul Langevin- Marcel Pagnol 129 logements
- Copropriété des griffons : 254 logements

Les infrastructures municipales

- 1 stade - salle sainte Cécile

III) La Méthodologie

1 / Le diagnostic participatif et partagé

Une première étape dans la réflexion a été menée au niveau départemental en mai juin et juillet 2014. La majorité de ces propositions adaptées à la réalité du territoire de Sorgues et des quartiers sera déclinée dans le contrat de ville.

Un **diagnostic partagé** par territoire prioritaire (Nord-ouest/ Sud-est/ Griffons-centre ancien-Bouscarle-Langevin) et thématique a été effectué avec les acteurs locaux, les associations, les partenaires et les habitants volontaires (*bénévoles du CeSam*, participant à l'instance de coordination du CeSam et de la commission du FPH³).

Il a permis d'identifier les enjeux et les propositions concrètes sur chaque territoire pour permettre une entrée à la fois thématique et géographique des problématiques repérées.

❖ **Les données statistiques fournies par le CGET⁴**

Voir ANNEXES

❖ **Les données contextuelles**

Données du territoire de Sorgues

Sorgues est une ville du Vaucluse (84) de 18 521 habitants, département situé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) dépendant du canton de Sorgues (Bédarrides –Châteauneuf du pape-Courthézon-Jonquières-Sorgues) et faisant partie de la CCPRO.

D'une superficie de 33.40 Kms², elle est située au confluent de l'Ouvèze et du Rhône bordée à l'est par deux collines : la Montagne (113m) et la Sève (90m).La commune est constituée essentiellement d'une large plaine bien irriguée. Ce territoire est traversé par l'autoroute A7 avec un échangeur à proximité et la voie ferrée dans le sens nord/sud. Elle profite également de la desserte des routes départementales D6 et D17, prolongée par la D907 (rocade Ouest).La rivière de l'Ouvèze constitue une barrière naturelle entre la ville et certains quartiers.

Avignon, chef lieu de département, et bassin de vie, est éloigné de quatorze kilomètres.

La commune est en zone SEVESO et fait partie du réseau NATURA 2000.

³ Fond de Participation des Habitants

⁴ Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

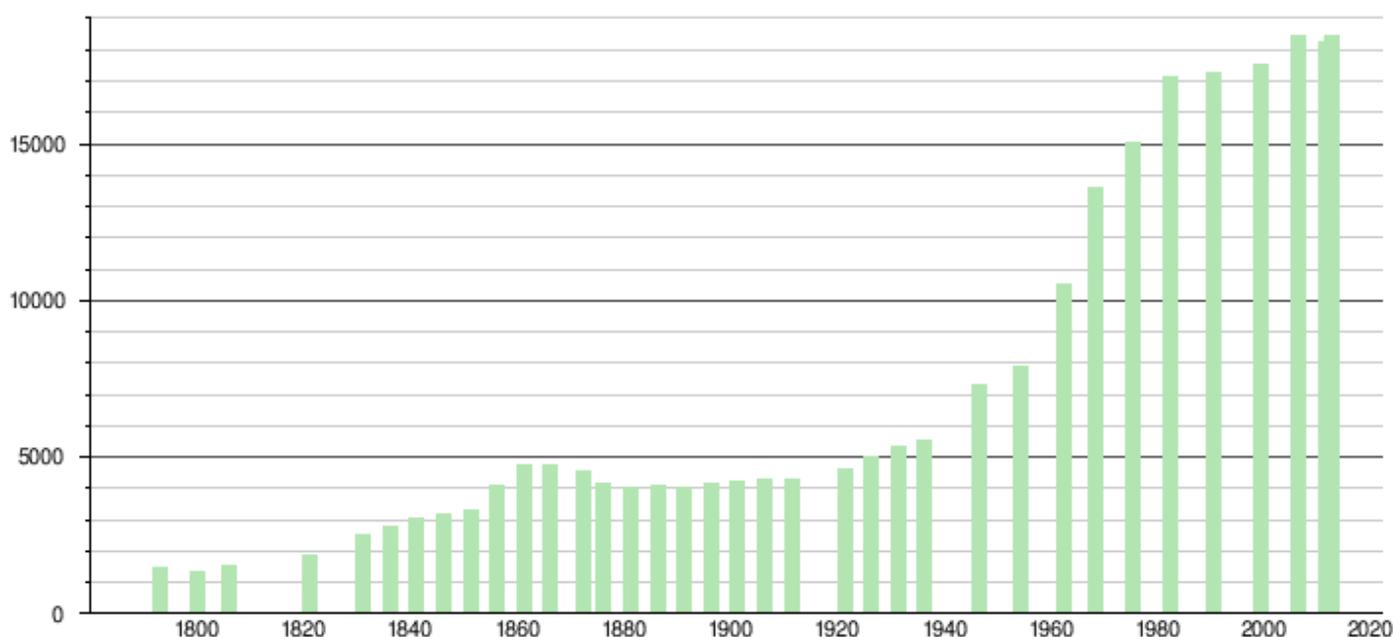
1 - Données démographiques

► Nombre d'habitants :

1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2012
10 538	13 624	15 037	17 112	17 236	17 539	18 411	18 222	18 473

De 1962 à 1999 : population sans doubles comptes ; pour les dates suivantes : population municipale.
 (Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999²¹ puis Insee à partir de 2004²².)

Histogramme de l'évolution démographique



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

► Population Sorguaise par sexe et par âge.

Tranche d'âge	Garçons	filles	Total	%
0 à 14 ans	1886	1874	3 760	21%
15 à 29 ans	1611	1561	3 172	17.5 %
30 à 44 ans	1834	1876	3 710	20.50 %
45 à 59 ans	1472	1662	3 134	17%
60 à 74 ans	1229	1460	2 689	15 %
75 ans ou +	609	972	1 581	9 %
Total	8 641	9 405	18 046	100 %

Sources Insee : IRIS INSEE CGET : population 2010

► La part des familles Sorguaises monoparentales est de 17.9 %

► Source de données CAF 84 et MSA au 1/01/2015.

- **Les Familles :**

	Nb d'allocataires	Nb de personnes couvertes	Nb de familles nombreuses	Nb de familles mono parentales	Nb bénéficiaires RSA*
CAF	3981	9856	471	700	751
MSA	300	494	15	7	27 foyers
TOTAL	4 281	10 350	486	707	778

* RSA : Revenu de Solidarité Active

Depuis le précédent diagnostic de 2011,

Le nombre de familles allocataires CAF a augmenté (+ 359) et le nombre de bénéficiaires RSA est passé de 0 à 751.

Le nombre d'allocataires MSA est en augmentation (+61) et le nombre de bénéficiaires RSA est passé de 4 à 27

- **Enfants / Jeunes**

	Nb d'enfants 0 – 2 ans révolus	Nb d'enfants 3 – 5 ans révolus	TOTAL 0-5 ans révolus	Nb d'enfants 6 - 11 ans révolus	Nb d'enfants 12 - 17 révolus	TOTAL 6 – 17 ans révolus
CAF	1010	742	1752	1509	1392	2901
MSA	19	25	44	43	52	95
TOTAL	1029	767	1786	1 552	2 996	2 996

2 – Données socio-économiques

► **Population Sorguaise de 15 à 64 ans par type d'activité**

	2011
Ensemble	11 209
Actif en %	70.4
Actifs ayant en emploi	57.9
Chômeurs	12.6
Inactifs en %	29.6
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	8.8
Retraités ou préretraités	8.4
Autres inactifs	12.4

Source Insee 2010

La population active de Sorgues représente 70.4 % de la population totale. Parmi elle, 57.9 % a un emploi et 12.6 % est au chômage.

► **Population de 15 ans ou plus selon les catégories socioprofessionnelles**

Ensemble de la population 14 451	2011	%
Agriculteurs exploitants	34	0.2
Artisans commerçants chefs entreprise	603	4.2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	497	3.4
Professions intermédiaires	1 562	10.8
Employés	2 693	18.6
Ouvriers	2 394	16.6
Retraités	4 005	27.7
Autres personnes sans activité professionnelle	2 663	18.4

Source Insee 2011

❖ **Les données qualitatives**

- Localisation de structures, équipements et services

Établissements scolaires	<p align="center">Écoles maternelles publiques</p> <p align="center">Effectif rentrée scolaire 2014-2015 : 673</p> <p>Ci contre les écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Parc : ▪ Bécassières ▪ La Pinède : ▪ Gérard Philippe ▪ Elsa Triolet ▪ Frédéric Mistral ▪ Les Ramières
	<p align="center">Écoles primaires publiques</p> <p align="center">Effectif rentrée scolaire 2014-2015 : 1 235</p> <p>Ci contre les différentes écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ J. Jaurès ▪ Sévigné ▪ Maillaude ▪ Mourre de Sève ▪ Elsa Triolet ▪ Frédéric Mistral ▪ Bécassières
	<p>Collèges publics</p>

	<p>Effectif rentrée scolaire 2014-2015 : 1 002 dont 344 Sorguais</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diderot : 665 ▪ Voltaire : 337 <p style="text-align: center;">Lycée public</p> <p>Effectif rentrée scolaire 2014-2015 : 407 dont 86 Sorguais</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lycée professionnel de Sorgues <p style="text-align: center;">Etablissement privés sous contrat avec l'état</p> <p>Effectif rentrée scolaire 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement Marie Rivier : 867 dont 480 sorguais (55%) - Maternelle : 92 dont 87 Sorguais - Primaire : 193 dont 163 Sorguais - Collège : 582 dont 230 sorguais
<p>Équipements sportifs</p>	<p>Boulodrome couvert Francis Bonneau Complexe sportif A.Schierano Complexe de la Plaine Sportive et Stade de Rugby Cours de tennis (CE de la SEPR) Ferme Somnier située en zone industrielle du Fournalet Salle de Judo Gymnase Chaffunes Stade du Badaffier Gymnase Halle des Sports Stade Léo Lagrange Gymnase Pierre de Coubertin Stade Les Ramières Piscine Caneton Stade Maurice Chevalier Stade SNPE</p>

Espaces de plein air	L'île de L'Oiselay avec Parcours de Santé et Passe à poissons Parc municipal avec Parcours de Santé Montagne Mourre de Sève Parc Gentilly Plan d'eau de la Lionne
Équipements culturels Pôle Culturel C. Claudel	Kiosque Information et documentation (KID) La médiathèque J. Tortel Service culturel (CCAM) L'école de Musique et de danse
Equipements de loisirs	Centre d'animations socio éducative de la ville de Sorgues (CASEVS)
Associations de la ville	<p>ASSOCIATIONS CULTURELLES : 29 Arts plastiques : 10 Chants, musique, cinéma : 7 Littérature : 3 Multi activités : 1 Théâtre : 3 Traditions : 5</p> <p>ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES : 15 15 associations</p> <p>ASSOCIATIONS SCOLAIRES : 8 8 associations</p> <p>ASSOCIATIONS SOCIALES ET MEDICALES : 17 17 associations</p> <p>ASSOCIATIONS SOCIALES DE LOCATAIRES : 5 5 associations</p> <p>ASSOCIATIONS SENIORS : 4 4 associations</p> <p>ASSOCIATIONS SPORTIVES : 48 Associations sportives scolaires : 5 Sports collectifs : 6 Sports défense et combat : 9 Sports d'armes : 1 Sports de plein air : 10 Omnisports multisports : 4 Sports en salle : 4 Sports aquatiques : 4 Danse : 5</p> <p>ASSOCIATIONS DIVERSES : 24 Association diverses : 20 Association 3^{ème} âge : 4</p>
Services de santé	12 Médecins – 8 dentistes – 1 Dermatologue – 2 gynécologues – 1 Ophtalmologue – 1 ORL – 1 pédiatre – 1 psychiatre – 1 sage-femme 2 centres de radiologie 8 pharmacies 3 ambulances

	10 cabinets infirmiers 1 laboratoire d'analyses 10 masseurs kinésithérapeutes 1 Ostéopathe 2 opticiens 1 Diététicienne 6 orthophonistes 2 pédicures podologues 3 audioprothésistes Clinique chirurgicale Fontvert Centre de soins psychothérapeutique du parc Gentilly (Hôpital jour/CMP) Centre Médico Psychologique Infantile Centre Médico scolaire Centre de rééducation Atelier Ergo thérapie 1 commerce matériel médical
Services administratifs	Centre Administratif Espace emploi de la justice et du droit (EEJD) Police municipale
Structures sociales	Centre Social Municipal le CeSam Centre Médico Social du Département CCAS Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) Espace emploi de la justice et du droit (EEJD) Amidon 84 (chantier d'insertion) Association l'envol Proxim' services 84/ accueil et association intermédiaire Association PIAF EHPAD Foyer Logement

3- Vie économique

Le dynamisme économique de la commune est important et se traduit par la présence de nombreuses zones d'activités, notamment commerciales et industrielles, sur l'ensemble du territoire. En effet, on compte 9 zones, regroupant près de **350 entreprises** et qui représentent environ **4 000 emplois**. Depuis janvier 2000, dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze étend, développe et soutient les zones d'activités de son territoire tout en impulsant la création de nouvelles zones. La gestion, l'aménagement et la commercialisation des zones d'activités communautaires sont de sa compétence.

Zones d'activités	<p>Zone d'activités du Fournalet : A vocation industrielle et artisanale. Elle a été créée en 1962 d'une superficie de 107 ha. Il y a environ 100 entreprises représentant 1 200 emplois</p> <p>Zone de la Malautière: A vocation artisanale et "PME PMI. Elle est en cours de création d'une superficie de 116 ha. Il y a environ 40 entreprises représentant 700 emplois</p> <p>Le village ERO : A vocation artisanale et PME PMI. d'une superficie de 10.2 ha. Il y a environ 40 entreprises représentant 300 emplois</p> <p>Zone d'activité de la Bécassière : A vocation industrielle. d'une superficie de 8 ha. Il y a environ 1 entreprise représentant 45 emplois</p> <p>Parc d'activités de la Traille : A vocation PME PMI. D'une superficie de 3.2 ha. Il y a environ 5 entreprises représentant 25 emplois</p> <p>Espaces d'activités Sainte Anne et Saint Anne est : A vocation logistique, bureaux et PME /PMI. D'une superficie de 54.5 ha. Il y a environ 30 entreprises représentant 780 emplois</p> <p>Zone d'activités de la Marquette : A vocation commerciale. D'une superficie de 20 ha. Il y a environ 15 entreprises représentant 70 emplois</p> <p>Zone d'activités Avignon Nord/ZAC porte de Vaucluse : A vocation commerciale. D'une superficie de 42ha. Il y a environ 80 entreprises représentant 600 emplois</p> <p>Zone Industrielle de Boisvassières : A vocation artisanale. D'une superficie de 18 ha. Il y a environ 18 entreprises représentant 160 emplois</p> <p>ZAC Val du Soleil : A vocation médicale et hôtelière. D'une superficie de 2.2 ha. Sont situés la clinique privée Fontvert et l'hôtel Novotel</p>
--------------------------	---

2 / La définition des enjeux et les priorités d'intervention

Le nouveau contrat de ville est axé selon les principes suivants :

- Stabilisation de l'existant, notamment sur le volet de la cohésion sociale.
- Prise en compte des problématiques territoriales par des actions ciblées sur les différents quartiers.

- Développement du volet emploi par une mise en réseau efficace des acteurs de l'emploi (entreprises et professionnels de l'accompagnement) au profit des demandeurs d'emploi (compétence communautaire).

3 / L'élaboration des plans d'actions

Ils formaliseront les engagements des partenaires du contrat en fonction des enjeux et des priorités d'intervention validés par le comité de pilotage

Ils fléchiront par action la mobilisation du droit commun et les crédits spécifiques

Ils seront revisités annuellement et seront ajustés en fonction des nouveaux besoins repérés

IV) L'élaboration du Contrat de Ville

Le contrat de ville est donc une stratégie qui sera déclinée en plans d'actions et qui sera le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville.

Elaboré pour la période 2015-2020 ce contrat associera dans chacun des 3 territoires prioritaires de la politique de la ville, la commune, l'EPCI, l'Etat, la Région, le Département, la CAF, la MSA, les bailleurs sociaux et les services publics autour d'objectifs communs. Ces objectifs prendront en compte les spécificités locales et s'organiseront autour de 3 piliers :

- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi

Tout cela au profit prioritairement de publics cibles que sont :

1. les jeunes
2. les femmes isolées

Trois axes transversaux à prendre en compte dans l'ensemble des 3 piliers:

1. L'égalité femme / homme
2. La jeunesse
3. La lutte contre les discriminations

Mise en œuvre du droit commun avant tout financement spécifique politique de la ville.

Porte d'entrée : Individuelle / Collective / Structurelle

1 / La Cohésion sociale (cf. plan d'action en annexe)

Objectif stratégique : Continuer à favoriser l'égalité des chances

1 - Accès aux droits, lutte contre les discriminations et accès à la santé

- **Accès aux droits :**

- Continuer à développer les permanences des partenaires extérieurs au sein de l'EEJD⁵ (labélisé PAD⁶ – porteur du PADE⁷)
- Maintenir l'accueil généraliste du CeSam dans les différents locaux des différents quartiers prioritaires y compris sur Paul Langevin.
- Continuer les actions de formations linguistiques (Atelier alphabétisation porté par le CeSam) :
 - ✓ Maintenir l'offre soit 90 places d'apprenants dont un groupe pour les travailleurs en soirée.
 - ✓ Maintenir la formation et la régulation des bénévoles formateurs.
- Lutter contre la fracture numérique (CAF.fr / Pôle Emploi.fr...)
- Accompagner les habitants vers les permanences existantes sur la commune
- Mieux communiquer au profit des habitants sur l'offre communale
- Développer l'acculturation pour lutter contre la défiance, les représentations, le radicalisme

- **Lutter contre les discriminations**

- Formation des acteurs
- Plan d'action de lutte contre les discriminations

- **Accès à la santé**

- Créer une Maison de la Santé en développant :
 - Des activités de soins et de mise en réseaux (hôpital + ensemble du système de santé)
 - Du partage d'informations et des activités liées à l'e-santé et à la télésanté
 - Des activités de formations d'éducation et de promotion de la santé en articulant les champs du soin, de la prévention et du médico-social

Etablir un plan de prévention santé axé sur les jeunes en lien avec l'ensemble des partenaires du territoire (professionnels de santé, CMS, CeSam...) portant prioritairement sur la

⁵ Espace de l'Emploi de la Justice et du Droit

⁶ Point d'Accès au Droit

⁷ Permanences d'Accès aux Droits et à l'Egalité

prévention des conduites à risques, des actions d'éducation nutritionnelle en associant les parents en tant qu'acteurs de la démarche.

- Mener une action Sport Santé Bien-être sur la commune pour créer une dynamique sportive pour des patients dont la pratique sportive sera adaptée à la maladie.
- Mener une action d'information, dans le cadre de l'éducation à la santé, d'information sur les droits et les dispositifs d'accès aux soins

2- Education -Parentalité - Jeunesse

Partir de la veille éducative pour être sur le champ de la réussite éducative, avec le soutien à la parentalité comme axe transversal en lien avec les actions parentalité existantes sur la commune, tel sera l'enjeu principal.

- Créer une maison de la famille
- Soutenir la fonction parentale
- Créer l'AMdJ (structure qui agrègera les missions du KID et de l'accueil jeunes)
 - Cinq axes forts à développer en lien avec le projet éducatif :
 - ✓ Aider les jeunes à participer à la vie locale en développant l'axe citoyen par la mise en place d'un CMJ⁸, en organisant la semaine de la jeunesse portée par les jeunes fréquentant l'AMdJ (Concert, animation, axe sur la citoyenneté...)
 - ✓ Mettre en place le soutien scolaire au profit des jeunes de 12 à 17 ans en lien avec les objectifs du COPS pour prévenir le décrochage.
 - ✓ Continuer à organiser le Sidaction
 - ✓ Continuer à accueillir orienter et informer les jeunes dans le cadre du label et de la charte Information Jeunesse
 - ✓ Organiser l'animation du skate Park
- Créer une mission animation prévention quartier Jeunesse 12/25 ans pour accompagner et coordonner les actions au profit des jeunes de 12/25 ans
- Faciliter l'accès au sport des jeunes de 3-18 ans
- Mettre en place un Programme de Réussite Educative
- Diversifier les modes de garde des enfants âgés de 0/3 ans.

3 - Accès à la culture

- Valoriser et rendre encore plus lisible les actions du pôle culturel vis-à-vis des publics des quartiers prioritaires en impliquant la responsable dans la définition des problématiques rencontrées d'accès à la culture.
- Développer et valoriser le partenariat avec Culture du Cœur en mettant en place :

⁸ Conseil Municipal de jeunes

- ✓ une action de médiation culturelle en lien avec le pôle culturel, le CeSam et l'association
- ✓ un accompagnement culturel des publics des territoires prioritaires par un réseau de parrainage (à constituer).
- Créer un « Pass culture » pour les habitants aux revenus modestes
- Délocaliser certains spectacles dans les quartiers

4 - Soutien à la vie associative

- Créer un pôle associations qui aura pour mission
 - ✓ De coordonner, de mutualiser, de valoriser, de communiquer, d'accompagner par de la formation, du soutien à l'ingénierie de projets de l'aide dans la recherche de financement
- Favoriser le conventionnement pluriannuel d'objectifs et de moyens avec les associations
- Valoriser le bénévolat (Formation des bénévoles associatifs)

2 / Le cadre de vie et le renouvellement urbain (cf.plan d'action en annexe)

Objectif stratégique: Continuer à améliorer le cadre de vie

1 - Habitat

- Impliquer les habitants dans le quotidien et le devenir du quartier
- Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement
- Animer le quartier (FPH) / Habitants acteurs de leur quotidien
- Faire de l'information sur les droits et devoirs des locataires
- Mettre en réseau les acteurs, pour exemple citons la convention existante entre les bailleurs sociaux, la commune et la gendarmerie
- Améliorer les espaces communs, aménager les espaces verts (Co-construction avec les habitants)
- Travailler sur la mémoire du quartier avec les habitants

- Sur le territoire Nord-ouest :

Aménager un espace public intergénérationnel autour de la zone du city stade de Chaffunes.

Mettre en place des solutions innovantes pour accéder au centre ville, par exemple une passerelle sur l'Ouvèze entre Chaffunes et le parc municipal.

➤ Sur le territoire Sud-est :

En lien avec les bailleurs (SEM-Grand Delta), aménager les espaces extérieurs de la cité Générat

Sur la cité Establet continuer le travail entrepris par Mistral Habitat en collaboration avec la commune sur l'aménagement des espaces extérieurs et la réhabilitation des rez de chaussée.

Repositionner en centralité les locaux du centre social le CeSam.

➤ Sur le territoire des Griffons-Centre Ancien :

La cité des Griffons est une copropriété dégradée. Elle a été construite dans les années 1960. Les bâtiments ne sont plus aux normes, ils sont vétustes et la ville depuis plus de vingt ans rachète les logements un à un.

Un projet doit être travaillé entre la commune et l'Etat.

Le deuxième enjeu sur ce territoire est la redynamisation du centre ancien en mobilisant tous les outils existants et notamment le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).

2 - Mobilité des habitants / Parcours résidentiels

- Améliorer la signalétique à l'intérieur des quartiers (à faire fabriquer par les enfants)
- Revoir les arrêts ainsi que les horaires des bus en fonction des usages des habitants
- Sécuriser les voiries
- Lutter contre l'habitat insalubre
- Accompagner les habitants vers la mobilité résidentielle par des ateliers collectifs animés par des CESF
- Travailler la mixité sociale
- Evaluer l'offre de mobilité résidentielle pour la consolider, l'améliorer en mettant en adéquation, en lien avec la typologie des logements, l'offre et la demande des habitants.
- Adapter les logements en fonction du vieillissement de la population
- Organiser via internet le covoiturage des habitants sur Sorgues et ses alentours

3 - Prévention de la délinquance

Le socle de cet axe reposera sur le COPS 2013-2016 de la commune en mettant un accent sur:

- CDDF⁹
- Cellule de suivi individualisé (cellule de veille éducative)
- Référents sureté
- Référents de quartier

⁹ Conseil des Droits et Devoirs des Familles

- Prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales (création d'une place d'hébergement pour les auteurs de violences conjugales)
- Prise en compte de la problématique des stupéfiants (pour les acteurs du territoire en lien avec l'axe santé)
- Prévention de la récidive (désignation de référents justice au sein d'institutions telles que la MLJGA, Convention TIG¹⁰ (adultes et mineurs)).
- Vidéo protection
- Présence sociale et action éducative auprès du public cible (jeunes 12-25 ans)
- Augmenter les permanences associatives sur les quartiers
- Maintenir l'offre existante sur le quartier (et la commune) d'accès aux infrastructures de proximité pour les jeunes (gymnase, stade, salle d'animation...)
- Améliorer l'éclairage public en mettant des lumières blanches (luminothérapie)
- Repérer les jeunes sans emploi et sans soutien socio-professionnel

3 / Le développement de l'activité économique et de l'emploi

Compétence communautaire

Objectif stratégique : Réduire la pauvreté et le chômage

1 - Diagnostic-prospectives

- Effectuer un diagnostic territorial partagé des besoins en matière d'emploi, en associant les entreprises, les acteurs de l'emploi, à l'échelle de l'EPCI, de la commune et du quartier
- Faire l'analyse du public cible demandeur d'emploi domicilié sur les zones prioritaires de la commune de Sorgues en mettant une focale sur les jeunes de 16 à 25 ans.
- Etablir des priorités partagées et des procédures de travail communes sur les priorités identifiées
- Mettre en place une veille économique qui aura pour mission principale de recenser les besoins en emploi des entreprises du territoire et mettre en adéquation l'offre et la demande.

2 - Mise en réseau et accompagnement des entreprises

- Animer un réseau d'entreprises en ciblant les PME-TPE pour :
 - Repérer les besoins en emploi, en formation du territoire.
 - Accompagner les entreprises à évaluer leurs besoins en GPEC¹¹.
- Mettre en réseau les entreprises pour faire de l'innovation, mettre en visibilité.
- Redynamiser le commerce et l'artisanat de proximité
- Inviter les entreprises dans les quartiers

¹⁰ Travail d'Intérêt Général

¹¹ Gestion Prévisionnelle de L'Emploi et des Compétences

3 - Accompagnement des demandeurs d'emploi

- Accompagner à l'émergence de projets dans le cadre de la création d'activités Citéslab, mise en place du microcrédit...
- Préparer et accompagner les demandeurs d'emploi, à partir des axes prioritaires identifiés par les entreprises en mettant en œuvre, si besoin, les formations/préparations ad hoc.
- Améliorer la coordination des structures qui accompagnent vers l'emploi les publics
- Flécher les parcours socioprofessionnels, l'accès à l'emploi et la formation des publics au regard des priorités identifiées dans les démarches GPEC des entreprises.
- Soutenir la préparation des publics à la réponse au niveau de performance attendu par les entreprises par l'accès aux outils d'accès à l'emploi, en :
 - Développant les outils de l'IAE¹² (chantier d'insertion...) / Recyclerie, ressourcerie (développement durable).
 - Utilisant les clauses sociales dans les marchés publics.
 - Mettant en place des chantiers écoles, éducatifs en lien avec les bailleurs
 - Optimisant l'utilisation des contrats aidés, de la garantie jeune.
- Développer la maîtrise des services à distance par de l'accès au numérique, à l'e-administration des habitants des territoires prioritaires (EEJD) avec un axe fort autour de pôle emploi.fr.
- Organiser des rallyes emploi/entreprises
- Favoriser le bénévolat dans la découverte des métiers de l'animation
- Valoriser les contrats d'avenir, les services civiques.
- Développer les solidarités intergénérationnelles (réseau de parrainage)
- Maintenir le Forum Objectif Emploi
- Faciliter l'implantation des organismes de formation répondant au PRF (Plan régional de formation) notamment concernant la mise en place des formations ETAPS.

Un des enjeux majeurs réside donc, dans la création d'une culture commune entre les entreprises et les acteurs de l'emploi au profit des publics demandeurs d'emploi pour une mise en adéquation de l'offre et de la demande.

V) La gouvernance du Contrat de ville

1/ Principes généraux

1 - Le pilotage

Le contrat de ville s'inscrit dans une stratégie de développement, considérant le contrat comme un instrument d'action publique devant contribuer à réduire les disparités et les inégalités sociales. Il joue une fonction d'interface intervenant à la fois sur l'élaboration d'outils structurants, l'animation et l'organisation du système d'acteurs et sur une mobilisation opérationnelle de l'intervention publique.

¹² Insertion par l'Activité Economique

2 - Un référent par signataire du contrat

Chaque référent devra être dument mandaté par son institution de façon à assurer une interface entre les orientations techniques du comité technique et des groupes de travail par pilier et l'administration ou l'institution qu'il représente pour faciliter la transversalité des informations et des politiques.

La liste des référents sera annexée au contrat de ville.

2 / Les organes de pilotage

1 - Le comité de pilotage

Le pilotage du contrat de ville est assuré par un Comité de Pilotage qui constitue l'instance décisionnelle. Il est chargé de piloter, valider, suivre et évaluer le contrat de ville.

Il se réunit une fois par semestre et tant que de besoin.

Il est composé des membres suivants :

Etat :

M le Préfet ou son représentant ; M le DASEN ou son représentant ; M le DDCSPP ou son représentant ; M le Délégué de l'Acse ; M le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant ; Mme la Responsable de l'UT Direccte ou son représentant ; M le Directeur Territorial Pole Emploi ou son représentant ; Mme la Déléguée Départementale aux Droits des femmes et à l'égalité ; M le Délégué Territorial de l'ARS ou son représentant ; M le Procureur de la République ou son représentant

Communauté des communes :

M le Président ou son représentant ; M le Vice-président en charge de la politique de la ville ou son représentant ; Mme la Directrice Générale des Services

Communes :

M le Maire ou son représentant ; M le Directeur général des services ; chef de service politique de la ville

Conseil régional PACA :

M le Conseiller régional ou son représentant ; M le Charge de Mission Région Paca

Conseil Départemental :

M le Conseiller départemental ou son représentant ; Mme la Directrice - Direction Territoriale de l'Action Sociale

Bailleurs sociaux :

Direction Générale ou ses représentants (NLP, Mistral Habitat, Grand Delta, OPH, SEM)

CAF :

M le Président ou son représentant

MSA :

M le Président ou son représentant ; M le Directeur adjoint

Conseil Citoyen :

Les représentants des collèges habitants et acteurs locaux

Caisse des dépôts et des consignations :

M le Directeur Régional ou son représentant

Inter-Consulaires :

M. le Président ou son représentant

2- Le comité technique

Le Comité Technique, maîtrise d'œuvre élargie, fonctionne comme un espace de partenariat engagé. Les acteurs, tout en gardant leur statut spécifique et leur appartenance, coopèrent par des procédures de concertation et de négociation autour de projets concrets, dans une régulation consensuelle.

Ce cadre inter-institutionnel stable positionne le contrat dans une fonction d'interface et permet :

Un soutien mutuel
Des apprentissages et analyses partagées
Une adaptation de l'offre
Un assouplissement des fonctionnements institutionnels
Une veille stratégique

Le Comité Technique est chargé de la mise en œuvre des orientations définies par le comité de pilotage. Il est l'instance d'échange sur la conduite des actions. Il vérifie l'adéquation des projets avec les orientations du contrat. Il est composé de techniciens désignés par les institutions engagées dans le contrat de ville.

2 / L'ingénierie

1 - L'équipe projet

La démarche de l'équipe projet s'inscrit dans une ingénierie du développement local, avec une approche pragmatique qui vise à organiser des ressources, à mobiliser des compétences, et à construire un travail en réseau avec les hiérarchies des institutions partenaires.

Elle est composée d'un chef de projet et d'un poste de secrétariat.

Il est placé sous la responsabilité du maire de la commune ou de son représentant et assure une mission de service public pour le compte de la collectivité et de l'ensemble des cosignataires du contrat de ville.

A ce titre, l'équipe projet doit notamment :

1. Coordonner et animer la mise en œuvre du contrat de ville et des programmes qui en découlent.
2. Préparer et soumettre au Comité de Pilotage qui les valide, les programmes annuels,
3. Assurer l'opérationnalité des programmes et actions relevant du présent contrat,
4. Veiller à la mobilisation du conseil citoyen et à la participation des habitants,
5. Assurer la cohérence des actions sur le quartier, mobiliser les acteurs locaux et coordonner leur intervention,
6. Assurer un suivi quantitatif et qualitatif des réalisations et évaluer leur impact au regard des objectifs initiaux.

L'équipe projet travaille en coordination étroite avec l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat, des services régionaux, des services départementaux, des services de l'agglomération et des services municipaux en vue de l'élaboration et de la réalisation du contrat.

4 / Les groupes de travail thématiques

1 - Pilier cohésion sociale

Objectif prioritaire national : Réduire la pauvreté et favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'en intégrant la lutte contre les discriminations.

Thématiques Réglementaires	Partenaires Mobilisés
<ul style="list-style-type: none"> - Education - Prévention de la délinquance - Santé - Culture - Sport - Soutien à la vie associative - Citoyenneté - Accès aux droits et aux services 	DDCSPP / Droit des femmes /ARS/ EPCI / Ville / Région / CD / operateurs publics / associations locales / conseil citoyen En fonction des thématiques : IA / CCAS / CAF / MSA / DDSP / Procureur de la République SPIP / PJJ

2- Pilier cadre de vie / renouvellement urbain

Objectif prioritaire national : Améliorer de façon significative la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires en intégrant l'habitat, la mobilité des habitants et la prévention de la délinquance, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'en intégrant la lutte contre les discriminations.

Thématiques Réglementaires	Partenaires Mobilisés
<ul style="list-style-type: none"> - Création d'équipements - Parcours résidentiels - installation de nouvelles activités - transformation du quartier et mixité sociale 	DDT / EPCI /DDCSPP / Droit des femmes / Préfecture / DDSP /ARS/Procureur de la République / EPCI / Ville /CPAM / MSA / Caisse des dépôts et des consignations, Région / CD / Bailleurs sociaux /UNICIL / operateurs publics / associations locales / conseil citoyen

3- Pilier emploi / développement économique

Objectif prioritaire national : Réduire les écarts de taux d'emploi entre le quartier prioritaire et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes ainsi en intégrant la lutte contre les discriminations.

Thématiques Réglementaires	Partenaires Mobilisés
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de Pole emploi et de la mission locale - Mobilisation des emplois aides et des aides à l'emploi pour les jeunes issus du quartier - Soutien à l'entrepreneuriat 	DIRECCTE / EPCI DDCSPP / Droit des femmes / EPCI / Ville / Région / CD Pole Emploi / Mission Jeunes / Cap Emploi /Chambre Inter-consulaires / Caisse des dépôts et consignations / operateurs publics / MSA Associations locales / conseil citoyen

5 / Le Conseil Citoyen

Le principe : 2 collèges

Des représentants des associations et des acteurs locaux (habitants volontaires comme par exemple des bénévoles actifs du CeSam¹³)

Tirage au sort des habitants (respect de la parité)

Le conseil citoyen doit être associé à :

L'élaboration, la construction

La mise en œuvre

L'évaluation du contrat de ville

Cela affirme le principe de co-construction et de pilotage avec les habitants, pour ce faire des représentants participent au comité de pilotage.

Il sera composé d'un maximum de 24 personnes :

12 (maximum) pour le premier collège

12 pour le deuxième collège ; 4 personnes par territoire prioritaire, 2 femmes, 2 hommes

C'est un arrêté préfectoral qui le mettra en place

Le conseil citoyen est un lieu d'échanges, de développement de l'expertise profane et d'usage permettant la prise en compte des initiatives à partir des besoins repérés

VI) Le suivi et l'évaluation du contrat de ville

1/ Le bilan annuel du Contrat de ville

Le bilan annuel de l'action du contrat de ville de l'année écoulée devra être présenté en comité de pilotage.

Il s'appuiera sur une analyse quantitative et qualitative des actions engagées, au vu des indicateurs établis et des informations recueillies dans le dossier unique de suivi, rempli annuellement par les opérateurs qui pourraient être financés.

Et cela, au travers d'une rencontre au lancement de l'action avec la présentation des effets attendus, et in fine avec la présentation des effets réalisés.

Un jugement évaluatif sera proposé à partir de la compilation et l'agrégat des différents outils de suivi.

Le plan d'actions pourra être ensuite actualisé.

¹³ Centre Social d'accueil municipal

2/ L'évaluation du contrat de ville

Le Contrat de Ville 2015-2020 de la ville de Sorgues mobilise, plus que jamais, un grand nombre d'organisations et d'acteurs locaux au service d'une ambition commune : la recherche de cohésion sociale, la réduction des inégalités socio-économiques dans une approche territorialisée, c'est-à-dire au bénéfice des habitants des zones géographiques prioritaires.

Même s'il apporte quelque assurances sur la pertinence de l'intervention publique (coordination, mutualisation, complémentarité), ce cadre partenarial rend plus complexe l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Ville ; et invite donc à soigner l'approche évaluative du dispositif.

Il est admis que l'évaluation du Contrat de Ville ne doit pas se réduire à une collecte d'informations ou à un verdict rendu après-coup. Il est donc prévu de définir un processus (référentiel) qui permettra de cadrer :

La production de connaissances sur ce qui est fait,

La formulation d'avis critiques et la mise en débat de ces jugements,

Les décisions qui en découleront pour, chemin faisant, améliorer l'action publique.

La multiplicité des méthodes d'évaluation applicables au Contrat de Ville invite à en choisir une qui sera la plus adaptée au contexte local et aux moyens mobilisables pour que l'évaluation ne se limite pas à une intention. La méthode retenue¹⁴ pour le Contrat de Ville de Sorgues décrira les équilibres recherchés dans les diverses dimensions de l'évaluation¹⁵ :

- La réalisation, les résultats obtenus et les impacts ou effets produits pour les actions inscrites au Contrat de Ville (qu'elles relèvent du droit commun comme des financements spécifiques) et pour les modalités de fonctionnement du Contrat (gouvernance et participation citoyenne).

- L'observation (grâce aux indicateurs de contexte) qui servira à mesurer les réalités sociales et leurs évolutions (conditions de vie des habitants à l'échelle communale et des quartiers prioritaires)

En plus de la méthode, le référentiel d'évaluation permettra aussi de préciser :

La finalité et les objectifs de l'évaluation du Contrat de Ville de Sorgues.

La spécificité de la Politique de la Ville, depuis son origine, est de rechercher une autre manière de conduire l'action publique. A cet égard et en parallèle à la mesure des évolutions contextuelles et des programmes d'actions, les modalités de fonctionnement du Contrat de Ville pourront aussi être évaluées. A titre d'exemple, le mode de gouvernance, la simplification des procédures, les dynamiques participatives, avec notamment la prise en compte de la parole des habitants (conseil citoyen) dans les décisions liées au Contrat, pourront également faire l'objet d'un suivi-évaluation.

¹⁴ Qui s'appuie sur celle proposée au cours d'un cycle de travail départemental sur le suivi-évaluation des Contrats de Ville du Vaucluse (Centre de Ressources Politique de la Ville PACA – Pascale Marguerettaz AZ études & conseils – Janv/fév. 2015).

¹⁵ Elle intégrera, dès lors qu'ils seront diffusés, les attendus de l'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV) créé fin janvier 2015.

La manière de rendre compte de ces diverses connaissances produites : temporalité, modalités de partage des bilans-évaluations annuels (notamment avec les Conseils citoyens), diffusion locale et transmission à l'Observatoire National de la Politique de la ville.

Le référentiel précisera également le « comment faire », c'est-à-dire, les outils de suivi à bâtir pour concrétiser la démarche évaluative et les critères retenus pour les analyses (efficacité, efficience, cohérence...).

Le suivi-évaluation servira, *in fine*, à montrer comment les inégalités territoriales ont évolué à Sorgues et dans les quartiers prioritaires, et si (*et dans quelle mesure*) le Contrat de Ville a contribué à réduire ces inégalités.

VII. L'engagement des signataires

Le niveau des engagements financiers des partenaires fera l'objet d'une annexe financière ultérieure, qui au même titre que les plans d'actions feront partie du contrat de ville.

L'Etat

Convention adulte relai pour 3 postes (fiches de postes en annexe)

L'EPCI

Délibération du conseil communautaire du 21 Mai 2015 (en annexe)

La Commune

Délibération du conseil municipal du 28 Mai 2015 (en annexe)

La Région

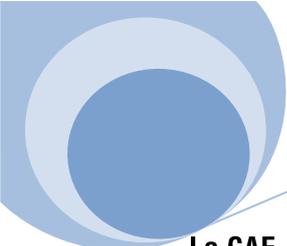
Engagement régional pour la cohésion urbaine et l'égalité des territoires

Le 12 décembre 2014 le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, a approuvé une délibération relative à l' « Engagement régional pour la Cohésion urbaine et l'égalité des territoires ».

Conformément à la loi du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine, cette délibération précise les orientations et priorités de l'intervention régionale autour des 3 piliers- Cohésion sociale, Renouvellement Urbain-Cadre de Vie et Emploi-Développement Economique- qui structurent la nouvelle génération de Contrats de ville 2015-2020.

Au-delà des quartiers relevant de la géographie prioritaire définie par l'Etat, l'Institution régionale entend assurer la poursuite des politiques régionales d'égalité territoriale au bénéfice des quartiers qui sont sortis de la géographie prioritaire et des territoires péri-urbains et ruraux qui rencontrent des problématiques particulières en matière de cohésion sociale (cf. délibération annexée).

Le Département



La CAF

Le contrat enfance jeunesse / Le centre social municipal le CeSam / L'offre de service

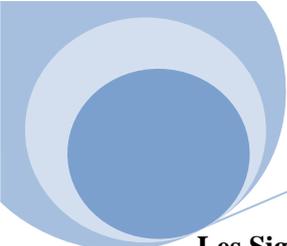
La politique d'Action Sociale Familiale de la CAF de Vaucluse permet, dans le respect des orientations nationales et de celles de son schéma directeur départemental, d'inscrire son intervention dans le cadre du Contrat de ville (cf. engagement annexé).

La MSA

La politique d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA Alpes Vaucluse permet, dans le respect des orientations nationales et de celles de son plan d'action sociale, d'inscrire son intervention dans la politique de la ville (cf. engagement annexé).

Les bailleurs sociaux

La gouvernance du contrat de ville



Les Signataires

Monsieur le Préfet de Vaucluse
Ou son représentant

Monsieur le Président de la CCPRO
Ou son représentant

Monsieur le Maire de Sorgues
Ou son représentant

Monsieur le Président du Conseil Régional
De Provence Alpes Côte d'Azur
Ou son représentant

Monsieur le Président du Conseil
Départemental de Vaucluse
Ou son représentant

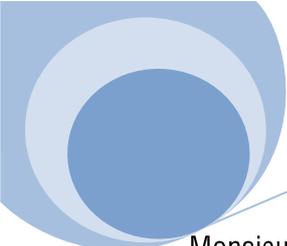
Monsieur le Président de la Caisse
d'Allocations Familiales
Ou son représentant

Madame la Présidente de la Mutualité
Sociale Agricole Alpes Vaucluse
Ou son représentant

Madame la Présidente de l'Agence
Régionale de la Santé Provence
Alpes Côte d'Azur
Ou son représentant

Monsieur le Président de la S.A Grand
Delta Habitat
Ou son représentant

Monsieur le Président de l'Office
Public d'Habitat du Grand Avignon
Ou son représentant



Monsieur le Président de Mistral
Habitat
Ou son représentant

Monsieur le Président de la Société
d'Economie Mixte
Ou son représentant

Monsieur le Président du Pôle
Emploi
Ou son représentant

Monsieur le Président du
Nouveau Logis Provençal
Ou son représentant

Madame la Présidente de la Mission
Locale Jeunes du Grand Avignon
Ou son représentant

Monsieur le Président du Tribunal
De Grande Instance d'Avignon
Ou son représentant

Monsieur le Directeur
Académique des services de
L'Education Nationale
Ou son représentant

Monsieur le Président de la
Caisse des Dépôts et Consignations
Ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre
Des Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse
Ou son représentant

Monsieur le Président de la
Chambre de Commerce et de
L'industrie de Vaucluse
Ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre
d'Agriculture de Vaucluse
Ou son représentant